

- La zone U correspond aux espaces urbains équipés, elle comprend :
 - Un secteur U1a concernant le bourg ancien de Flaugnac et le hameau de Lamdeyette caractérisés par un habitat relativement dense en ordre continu et présentant une certaine unité (style, hauteur,...)
 - Des secteurs U1b concernant les hameaux anciens caractérisés par un habitat peu dense.
 - Des secteurs U2 correspondant aux espaces bâtis plus récents et peu denses, à la périphérie du bourg ou des hameaux, avec des constructions en ordre discontinu dont la densité peut être augmentée.
- La zone AU correspond aux zones à urbaniser. Elle comprend deux secteurs :
 - Des secteurs AU1, ouverts à l'urbanisation, sur lesquels vont s'appliquer des orientations d'aménagement.
 - Des secteurs AU2, fermés à l'urbanisation parce que ces secteurs sont réservés pour les besoins ultérieurs du développement. Leur ouverture à l'urbanisation interviendra à la suite d'une révision simplifiée du PLU, sous réserve que les secteurs AU1 aient été en majeure partie urbanisés.
- La zone AUX, fermée à l'urbanisation, correspond aux espaces à réserver pour l'installation d'une activité liée au transport (entrepôt de véhicules et bureaux).
- La zone A est une zone naturelle protégée à vocation agricole et le logement des exploitants.
- La zone N correspond aux espaces naturels et paysages préservés de l'urbanisation ou de transformations altérant les caractères essentiels existants. Seules Y sont autorisées la restauration, le changement de destination, l'extension des constructions existantes et leurs annexes (garage, piscine).



- LEGENDE**
- Limites de zones et de secteurs
 - Zone agricole
 - ER - Emplacement réservée
 - Inondation fréquente à titre informatif
 - Bâti non répertorié sur le cadastre à titre informatif
 - Éléments du patrimoine à préserver au titre de l'article L123-1,7 du Code de l'Urbanisme
 - Éléments du paysage à préserver au titre de l'article L123-1,7 du Code de l'Urbanisme

Département du Lot

COMMUNE DE FLAUGNAC
PLAN LOCAL D'URBANISME

5 - DOCUMENT GRAPHIQUE DE ZONAGE
ech 1 1:5000
PL 03

plus approbation
nov 2010

Arreté le
Approuvé le
Exécuté le

Le Maire
Date :

EMPLACEMENTS RESERVES	
N° ER1 1 - Au boulevard de la commune	N° parcelles 488 Destination ER Aménagement espace public - Boulevard - Parc de vue
N° ER2 2 - Au boulevard de la commune	N° parcelles 1089 Destination ER Aménagement espace public - Boulevard - Parc de vue
N° ER3 3 - Au boulevard de la commune	N° parcelles 555, 556 Destination ER Espace public - Création d'un parking pour fiscalité
N° ER4 4 - Au boulevard de la commune	N° parcelles 510 Destination ER Aménagement espace public - Création d'une destination chemin, Cicou
N° ER5 5 - Au boulevard de la commune	N° parcelles 583 Destination ER Aménagement espace public - Création de la place / manifestations de plein air
N° ER6 6 - Au boulevard de la commune	N° parcelles 510 Destination ER Aménagement espace public - Aire de propriété - Vais directs
N° ER7 7 - Au boulevard de la commune	N° parcelles 282, 283, 286, 287 Destination ER Aménagement espace public - Urbanisation
N° ER8 8 - Au boulevard de la commune	N° parcelles 336 Destination ER Aménagement espace public - Aménagement carrefour
N° ER9 9 - Au boulevard de la commune	N° parcelles 332 Destination ER Aménagement espace public - Aménagement carrefour
N° ER10 10 - Au boulevard de la commune	N° parcelles 1245, 281, 1175 Destination ER Aménagement espace public - Création de la destination
N° ER11 11 - Au boulevard de la commune	N° parcelles 59, 219, 228, 417, 507, 720, 1143 Destination ER Aménagement carrefour

